

ENVIRONNEMENT Le bois volé géolocalisé en Chine, à 9500 km des forêts de Septeuil, par des enquêteurs amateurs

En relevant l'immatriculation d'un conteneur, des militants environnementaux ont compris que les coupes illégales menées à Septeuil étaient destinées au marché chinois. Dans cette affaire, deux personnes sont renvoyées devant la justice.

SEPTEUIL

En s'attaquant au sujet des coupes illicites d'arbres dans les Yvelines, les militants de la cause environnementale n'auraient jamais pensé mettre au jour un trafic de portée internationale.

Deux responsables d'une société d'exploitation forestière basée à Limay seront jugés, le 21 mai, par le tribunal correctionnel de Versailles, pour plusieurs infractions liées à de la déforestation illégale, menées depuis septembre 2022 dans l'ouest du département.

Des chênes étaient prélevés à Septeuil et aux alentours, puis, pour certains, chargés dans des conteneurs, avant de traverser les mers pour aller alimenter le marché chinois. Là où, depuis 2017, la coupe de cette essence est interdite, provoquant ainsi un appel d'air sur les importations.

« Massacre à la tronçonneuse »

Le 7 novembre 2022, Sauvons la Tournelle, Jade et Sauvons les Yvelines déposent plainte face à un « massacre à la tronçonneuse » en cours dans ce village proche de Houdan, comme nous en avions fait écho à l'époque. L'entreprise en question menait alors des coupes sur 35 parcelles privées de la commune, soit une superficie d'environ dix hectares, dont une grande partie

de bois classés. Quelque 200 à 400 arbres ont été tronçonnés.

Si cette société avait négocié avec différents particuliers propriétaires de bois et déposé des demandes d'autorisation validées par la mairie, des « irrégularités » étaient apparues dans ces opérations, selon ces associations.

« Plusieurs pages [des demandes préalables] avaient été caviardées pour masquer certaines informations », écrivaient-elles dans leur plainte adressée à la procureure de la République.

À cette époque, Septeuil devenait « un vrai show-room » pour la vente de bois, alors que des grumes étaient entreposées ici et là au bord des routes du village, comme se souvient Virginie Meurisse, présidente de Sauvons la Tournelle : « L'entreprise prétendait mener des coupes sanitaires sur des arbres sains. Et de la mise en sécurité, mais aucun ne menaçait de s'effondrer. »

« Le pire, c'est qu'ils ne touchaient pas aux arbres morts et malades », s'insurge Philippe Ozilou, conseiller municipal d'opposition et militants local. « Cette société a obtenu l'accord de propriétaires très âgés, pas forcément conscients de qu'ils signaient », accuse également Philippe Heurtevent, ex-maire d'Auteuil-le-Roi et président de Sauvons les Yvelines.



L'entreprise d'exploitation forestière, sous prétexte de coupes sanitaires ou de mise en sécurité, aurait prélevé les plus beaux chênes d'un bois de Septeuil afin d'en faire un juteux business.

Sauvons La Tournelle

Le conteneur suivi à la trace jusqu'en Chine... par Internet

Ces éléments transmis aux autorités, les militants continuent leur petite enquête avec détermination en parallèle de celle des gendarmes. Un beau jour, des troncs fraîchement coupés ont été chargés dans un conteneur maritime, à Septeuil.

« Les motifs de coupe indiqués sur les déclarations préalables sont erronés et les taux de prélèvement sont dépassés. »
LA GENDARMERIE

Un militant a pris le caisson en photo. Et grâce à son numéro d'immatriculation, les associations sont parvenues à le suivre à la trace en temps réel. « On a utilisé un site Internet grand public, détaille Virginie Meurisse. Ce conteneur a transité

par les ports d'Anvers (Belgique), Rotterdam (Pays-Bas) et Hambourg (Allemagne). Avant d'atteindre sa destination finale, Yantian. » Le troisième port chinois, situé à environ 9500 kilomètres de vol d'oiseau de Septeuil.

Les investigations des gendarmes de Septeuil corroborent la piste de l'export vers l'Asie. Lors des perquisitions, ils ont saisi des documents faisant état de transferts d'argent vers la Turquie, pays d'origine des gérants, et vers une entreprise chinoise, « pour un montant de 100 000 €. Ils ont mis la main aussi sur 27 000 € en espèces.

« Des arbres abattus et volés » relève l'enquête

L'entreprise, déjà condamnée en décembre 2022 pour avoir mené des opérations de déforestation illégale à Grosrouvre, est officiellement gérée par la mère du suspect. Dans les

faits, c'est le fils qui tiendrait les rênes, usant de pratiques commerciales « offensives », d'après les gendarmes. « Les investigations approfondies mettent en évidence les agissements illicites de la société. Les motifs de coupe indiqués sur les déclarations préalables sont erronés et les taux de prélèvement sont dépassés (ils coupent plus qu'ils n'en ont le droit, N.D.L.R.). Des arbres sont abattus et volés sur des parcelles non déclarées et sans autorisation des propriétaires », précisent-ils.

Un préjudice estimé à 160 000 €

Ce bois, acheté une bouchée de pain à des propriétaires fonciers qui n'y connaissent rien, aurait généré un préjudice financier de 160 000 €, selon l'Office national des forêts (ONF).

Le 6 mars, le gérant de fait et ses parents ont été placés en

garde à vue. Le père, déjà connu des archives judiciaires pour vol et atteinte corporelle sur majeur, a été mis hors de cause. Seuls la mère et son fils, présumés innocents, ont été renvoyés devant la justice. Ce dernier, qui n'a pas donné suite à notre demande d'interview, se trouve sous contrôle judiciaire. Ses avoirs immobiliers (149 000 €) et les actifs de la société (14 000 €) ont été gelés.

Les trois associations se félicitent des derniers développements de l'affaire, mais dénoncent, toujours, « l'inaction » du maire de Septeuil, Dominique Rivière, et du préfet de l'époque, Jean-Jacques Brot, à la genèse de ce dossier.

Les associations mettent en cause le maire et l'ancien préfet

« Nous les avons saisis dès 2022, mais ils ne nous ont pas suivis, relève Philippe Heurtevent. Les demandes adressées en mairie étaient pourtant mal documentées et même farfelues. Je souhaite que cette affaire fasse jurisprudence. Les associations doivent retenir qu'il faut coopérer avec la gendarmerie pour faire avancer la cause. »

Du côté de la mairie de Septeuil, on se défend de toute complaisance à l'égard du forestier mis en cause. « Nous n'avons fait que respecter la loi. Un propriétaire de forêt a le droit de faire appel à une entreprise pour entretenir son terrain. On a envoyé notre policier municipal pour mener des vérifications. Mais sur des hectares de parcelles, il est difficile de constater qu'on coupe plus d'arbres que prévu », glisse-t-on dans l'entourage du maire, tout en espérant que l'entrepreneur sera « puni », s'il a fauté.

● Renaud Vilafranca



Philippe Ozilou et Philippe Heurtevent, deux militants associatifs yvelinois qui ont travaillé sur ce dossier. Renaud Vilafranca

→ Erratum

Une erreur s'est glissée dans notre édition du 27 mars dans l'article Ecologie au centre : le parti qui veut rassembler autour du climat. Le nom du représentant du parti dans les Yvelines est Philippe Bouysses.

AVIS DE DÉCÈS

78 - VERSAILLES

Vincent, Pierre-Laurent, Christian, Leurs enfants et leurs familles, ont la tristesse de vous faire part du décès d'

Anne-Marie THÈVE

survenu le 23 mars 2024 à l'âge de 88 ans.

actu.fr | Le site de vos médias locaux

REMERCIEMENTS

Bruno, Stéphane, Frédéric et Alain, Patricia, Amandine, Christel et Marie-Jo, Ses petits-enfants et arrière-petites-filles, très touchés par les marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors des obsèques de

Monsieur René CHAMBRIN

vous adressent leurs sincères remerciements.

POMPES FUNÈRES
ALAIN PADEL S.A.R.L.

MARBRERIE FUNÉRAIRE

Organisation complète des obsèques
Inhumation - Crémation - Transport de corps
Contrats Obsèques - Construction de caveaux
Monuments funéraires

9 bis, rue de la République 78650 BEYNES
01 34 81 02 07

E-mail : lionelbarata.pfpadel@outlook.fr

CHAMBRE FUNÉRAIRE

CD45 - ZA Les Lézardes 78580 Maule